

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
du 20 DECEMBRE à 14H**

Délibération n°20242012DEL04

OBJET : Débat d'orientation budgétaires 2025

P.J. : Rapport sur les orientations budgétaires 2025

*Nombre de Conseillers titulaires en exercice : 6
Nombre de membres titulaires présents ou représentés par leur suppléant : 4
Nombre de membres suppléants présents : 2
Pouvoir : 2
Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0*

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 décembre 2024 à 14H00, le Conseil Syndical du Syndicat mixte Aérodrôme Millau Larzac s'est réuni, au siège de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER.

Etaient présents ou représentés :

- **Claude ASSIER**, Président du Syndicat mixte, conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- **Christophe LABORIE**, conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron représenté par Hélène RIVIERE, conseillère déléguée suppléante du Conseil Départemental de l'Aveyron.
- **Yannick DOULS**, Vice-Président du Syndicat mixte, conseiller délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses ;
- **Julie PINTRE GALIERE**, conseillère déléguée titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses représentée par Arnaud CURVELLIER, conseiller délégué suppléant de la Communauté de communes de Millau Grands Causses ;

Avaient donné pouvoir :

- **Sébastien DAVID**, conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron, pouvoir est donné à Claude ASSIER, Vice-Président du Syndicat mixte, conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- **Thierry PEREZ**, conseiller délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, pouvoir est donné Yannick DOULS, Vice-Président du Syndicat mixte, conseiller délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses ;

Considérant que le Conseil syndical a été régulièrement convoqué ;

VU les dispositions contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics et administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte, de discuter des orientations budgétaires, en préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le DOB doit donner lieu à un vote de l'assemblée délibérante et a pour objet de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons en suivant.

Vu le rapport de présentation détaillé des orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 ainsi que de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2025 joint ;
- D'approuver les Orientations Budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2025 ci-annexé ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau,
Le jour, mois et an que dessus.

Le Président,



Claude ASSIER